

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PROMEPAR PME OPPORTUNITES (FR0012300721 – part I)

PROMEPAR AM – Groupe BRED Banque Populaire

Objectifs et politique d'investissement

PROMEPAR PME OPPORTUNITES, ci-après « le Fonds », est un OPCVM de classification « actions françaises ». L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice Eternext PEA PME Gross Return, sur un horizon de placement de minimum 5 ans.

La stratégie de gestion mise en place consiste en une gestion active du portefeuille fondée sur des convictions à long terme. Cela implique la recherche de performance en gérant le niveau de risque qui varie selon les opportunités et le degré de conviction provenant de l'analyse des titres. Le processus de sélection débute par une analyse qualitative et quantitative visant à définir l'univers « investissable » en termes de liquidité et privilégiant les sociétés qui parviennent à concilier croissance bénéficiaire, amélioration de la rentabilité, visibilité des cash-flows, critères ESG et solidité du bilan. Une seconde approche analyse stratégiquement l'environnement concurrentiel, les modèles économiques, la soutenabilité des avantages compétitifs. Enfin, une troisième étape centrée sur l'évaluation affine l'univers éligible à une centaine de titres. Elle vise à déterminer des objectifs de cours cible et à se prémunir contre les excès de valorisation dus aux effets de mode.

Le Fonds bénéficie du Label Relance. L'OPC choisit de suivre le régime d'investissement n°2, tel que défini par la Charte du Label Relance, dont la structure du fonds doit répondre aux 2 critères suivants :

Au minimum 60 % de l'actif doit être investi dans des instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres, émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;

Au minimum 20 % de l'actif investi dans des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres de TPE, PME ou ETI françaises.

Nous suivons les notations ESG globales fournies par notre fournisseur de données extra-financières Ethifinance.

Le taux de couverture en termes de notations du portefeuille doit être supérieur à 75%.

Le Fonds est exposé, en permanence, à 60% minimum sur les marchés des actions françaises. Le Fonds est éligible au PEA et PEA PME.

Le Fonds peut être investi :

- de 75% à 100% en actions de l'union européenne éligibles au PEA PME. Les sociétés éligibles au PEA PME sont celles qui emploient moins de 5000 salariés, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros ;

- jusqu'à 10% en actions étrangères des pays de l'OCDE ;

- de 0% à 25% en titres de créances, titres obligataires et/ou obligations convertibles, libellés en Euros, cotés ou non ;

- de 0% à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions du Code Monétaire et Financier.

Ces OPC pourront être des OPC monétaires, de taux ou d'actions de la Zone Euro.

Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés, à titre exceptionnel, pour :

- couvrir le portefeuille contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché ;

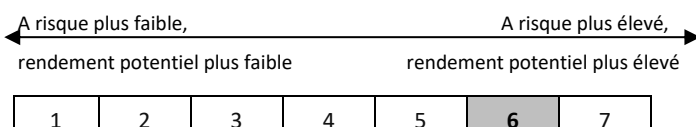
- exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le Fonds n'entend mettre en œuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.

La part I est la part institutionnelle.

Les souscriptions et les rachats sont centralisés tous les jours de Bourse ouverts à 12h (heure de Paris). Ces ordres portent sur un nombre entier de parts ou un nombre décimalisé (en centième de parts) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvré (J étant le jour de centralisation).

Le Fonds a opté pour la capitalisation de ses revenus. La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ces 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement en actions émises par des PME ou ETI, à hauteur de 75% minimum de son actif, explique le classement du Fonds dans cette catégorie. Le Fonds n'est pas garanti en capital. **Risques non pris en compte par cet indicateur :**

Risque de liquidité : le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut augmenter les risques du fait de la volatilité des marchés sous-jacents et des possibles effets de levier qu'ils induisent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1% maximum
Frais de sortie	1% maximum à partir de 2 millions d'Euros

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

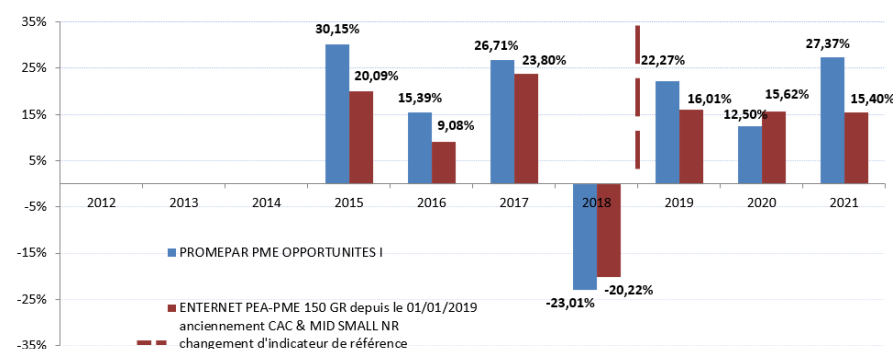
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1%* de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, disponible sur le site internet www.promepar.fr.

Performances passées



La performance est calculée coupons nets réinvestis. Les performances du Fonds indiquées dans le graphique précédent ont été calculées en Euros et incluent les frais courants ainsi que les éventuels frais de transaction. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'elles ne constituent en aucun cas une indication fiable des performances futures.

L'indicateur de référence a changé en janvier 2019.

Année de création de la part I de l'OPCVM : 2014

La gestion de ce Fonds n'est pas indiciaire, l'indice présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes les autres informations pratiques sont disponibles auprès de PROMEPAR AM par écrit à LE VILLAGE 1 – Quartier VALMY – CS 50246 - 33 Place Ronde - 92981 Paris La Défense cedex, par téléphone (01.40.90.28.60) ou email (promepar.assetmanagement@bred.fr).

La valeur liquidative est disponible auprès de PROMEPAR AM ou sur le site internet www.promepar.fr et les sites d'informations financières.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions et au dispositif PEA-PME. Il peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de PROMEPAR AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou sur le site internet www.promepar.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.promepar.fr et un exemplaire peut vous être remis gratuitement sur simple demande.

Prise en compte des critères extra-financiers : Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
PROMEPAR AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/04/2022